

## Justificatifs pour le renouvellement du Certificat de Résidence Algérien conjoint de scientifique/chercheur pour les conjoints de scientifiques

### Documents à remettre à la Préfecture du lieu de résidence

- Justificatif de séjour régulier : certificat de résidence algérien en cours de validité.
- Le passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Extrait d'acte de mariage (document correspondant à la situation au moment de la demande).
- Une attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie.
- Un justificatif de domicile de moins de six mois :

Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.

- 3 photos d'identité (Normes préfecture).
- Certificat de résidence pour Algérien du scientifique portant la mention « scientifique », sa convention d'accueil d'un chercheur étranger, son contrat de travail ou sa convention de séjour de recherche

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence. Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation.

- Les timbres fiscaux du montant de la taxe (250€) à acheter en ligne [ici](#).

**(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le dernier rendez-vous avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)**

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 05/05/2026 ; les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2215> et <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/De-marches/Immigration-et-integration>